

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 31 mars 2016

**Rapporteur :
Madame Anne-Marie
STENOU**

N° 31

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 07/04/2016
- la transmission au contrôle de légalité le : 06/04/2016 (accusé de réception du 06/04/2016)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Subventions sportives

Dans le cadre de sa politique de développement sportif, la ville de Quimper a mis en place des dispositifs thématiques de soutien financier aux associations sportives pour des activités ou des projets. Les subventions proposées sont calculées après étude des dossiers déposés par les associations sportives et étayés par des justificatifs. L'enveloppe globale allouée s'élève à 19 300 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à :

- 1- accorder les subventions suivantes ;
- 2- à signer la convention et l'avenant à intervenir.

1) Subventions de développement aux associations sportives :

Compte 414-6574-711

Après étude des dossiers déposés par les associations sportives, la ville propose de répartir comme suit l'enveloppe de 300 € :

- 300 € à l'association Courir avec Brin d'Avoine pour le soutien annuel 2016 au développement des associations sportives, suite à l'étude du dossier déposé.

2) Subventions pour manifestation :

Compte 414-6574-711

Après étude des dossiers déposés par les associations sportives, la Ville propose de répartir comme suit l'enveloppe de 17 000 € :

- 3 800 € à l'association Groupement Educatif et Sportif du Football Quimpérois pour la participation à l'organisation du tirage au sort du Mondial Pupilles au Pavillon le 5 février 2016, ainsi que leur participation à l'organisation du tournoi féminin du Mondial Pupilles du 5 au 8 mai 2016.
- 3 000 € à l'association Kemper Kerne Sports pour la participation à l'organisation de la 1ère édition des Semi-Marathon et 10 km Locronan-Plogonnec-Quimper le 13 mars 2016.
- 1 000 € à l'association Kemper VTT pour la participation à l'organisation du Kemper Vallée 2016 le 13 mars 2016 à Creac'h Gwen.
- 500 € à l'association Skol Gouren Kemper pour la participation à l'organisation du 14ème international de back-hold le 27 février 2016 à la Halle des Sports de Penhars.
- 500 € à l'association Kerné Cyclo Club pour la participation à l'organisation de la Kerné le 15 mai 2016.
- 500 € à l'association Courir avec Brin d'avoine pour la participation à l'organisation 13ème foulées de Brin d'avoine le 3 avril 2016 à Creach Gwen.
- 1 700 € au Rugby Club Quimpérois pour la participation à l'organisation du Tournoi international cadets du 26 au 27 mars 2016 à Coatligavan.
- 4 500 € à l'association Tout Quimper à Vélo pour la participation à l'organisation de la manifestation « Tout Quimper à Vélo » le 5 juin 2016 en centre-ville.
- 1 500 € à l'Association du Mondial Pupilles pour la participation à l'organisation du Mondial Pupilles du 5 au 8 mai 2016.

3) Subventions d'équipement :

Compte 414-6574-711

Après étude des dossiers déposés par les associations sportives, la ville propose de répartir comme suit l'enveloppe de 2 000 € :

➤ 2 000 € à l'association Groupement Educatif et Sportif du Football Quimpérois pour la participation à l'achat de tenues pour la participation au Mondial Pupilles du 5 au 8 mai 2016.